

l'armée, de la fanfare militaire et d'un bataillon d'infanterie fermant la marche. Ce cortège, se développant lentement entre les bouquets de palmiers, sous les feux étincelants du grand soleil d'Asie, offrait un spectacle grandiose.

Une ère nouvelle semble donc s'ouvrir pour cette chrétienté fondée par Saint François-Xavier, et autrefois si florissante.

La France et la Suisse viennent de se choisir toutes deux un nouveau président. Mais les deux élus ne se ressemblent guère, ni au physique, ni au moral.

Le président de la République française, M. Rémi Faure, est un catholique de nom, et celui de la Suisse est un catholique pratiquant.

Dans la soirée du 24 décembre, M. Zemp, le nouveau président de la confédération helvétique, a été vu dans la chapelle catholique de Berne, attendant un tour de confession. Des pénitents étant en nombre considérable, le premier magistrat de la Suisse n'a pas voulu passer avant ceux qui étaient venus avant lui. Il a attendu patiemment près de deux heures, en récitant son chapelet.

C'est la première fois depuis l'organisation fédérale actuelle qu'un catholique est appelé à la présidence.

Avocat distingué, doué d'une grande éloquence, M. Zemp est un des colonels de l'armée suisse, et avait l'honneur d'être le chef du parti catholique. Sa nomination a causé une joie profonde dans tous les cantons catholiques, et n'a provoqué aucune crainte dans les cantons protestants.

Pourquoi la France, qui est un pays catholique, n'en fait-elle pas autant ? Elle a bien, il est vrai, choisi le moins mauvais des deux candidats sur la planche, mais tant qu'elle n'aura pas le courage de se donner un président qui connaît le chemin de l'église et du confessionnal, qui sait réciter son chapelet, elle est condamnée à rester l'esclave de la franc-maçonnerie et à devenir la victime du socialisme.

D. G.

HISTORIQUE DE LA QUESTION SCOLAIRE DE MANITOBA

Al moment où cette grave question redevient plus actuelle que jamais, il est important de rappeler ses différentes phases depuis cinq ans.

Ceux qui l'ont oublié ou qui ont été induits en erreur, pourront ainsi juger en parfaite connaissance de cause, faire facilement la part des responsabilités, et comprendre le devoir qui leur incombe, en qualité de catholiques.

Tous les faits relatés dans ce résumé, se trouvent dans la brochure de Mgr Tacné, intitulée : « Une page de l'histoire des Ecoles de Manitoba », et dont nous donnons une critique.

Le 19 mars 1890, le gouvernement Greenway, malgré la résistance des catholiques de Manitoba, fit voter une loi abolissant les écoles séparées.

Immédiatement, Mgr Tacné et les membres français de l'assemblée législative prièrent le Lieutenant Gouverneur de refuser la sanction de la Reine, ou au moins de réserver le Bill à la sanction du Gouverneur-Général.